

**ARRÊTÉ N°2026-DRJH-033****PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MONSIEUR  
JACQUES HOJLO**

**Le maire de la ville d'Auxerre,**

**Vu** l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°CM-2026-003 fixant à 12 le nombre d'adjoints ;

**Vu** la délibération n°CM-2026-004 portant sur l'élection des adjoints;

**Considérant** que Monsieur Jacques HOJLO a été élu 7<sup>ème</sup> adjoint ;

Considérant que Monsieur Matthieu DRIOL a été élu 1<sup>er</sup> adjoint ;

**Considérant** que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

**Arrête,**

**ARTICLE 1er** : Monsieur Jacques HOJLO est nommé 7<sup>ème</sup> adjoint en charge des Ressources Humaines, du Dialogue social et des moyens généraux.

**ARTICLE 2** : Monsieur Mathieu DEBAIN donné délégation de signature pour les actes administratifs individuels relatifs à la gestion des ressources humaines et des relations sociales :

- La gestion des carrières, des emplois et des compétences,
- Les recrutements
- Les rémunérations,
- Les cessations de fonction et d'activité
- La protection fonctionnelle au profit des agents,
- La discipline et l'insuffisance professionnelle.

Cette délégation est donnée aux élus dans l'ordre suivant :

1. Jacques HOJLO, 7<sup>ème</sup> adjoint en charge des Ressources Humaines, du Dialogue social et des moyens généraux,
2. Matthieu DRIOL, 1<sup>er</sup> adjoint en charge du Sport et de la Vie associative.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Jacques HOJLO,
- Matthieu DRIOL,

# AUXERRE

- La Direction Générale des Services
- La Direction des ressources juridiques et humaines
- La Trésorerie

Envoyé en préfecture le 19/05/2026  
Reçu en préfecture le 19/05/2026  
Publié le 19/05/2026  
ID : 089-218900249-20260519-2026\_DRJH\_033-AR

S<sup>2</sup>LOW

Le 19/05/2026

Le Maire,



Mathieu DEBAIN